Ecrit par Echo du Mardi le 14 février 2020

Etat de catastrophe naturelle reconnu pour 8 communes vauclusiennes



Suite aux inondations de fin 2019, l'arrêté interministériel du 27 janvier 2020, publié au journal officiel jeudi 13 février dernier, vient de reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour huit communes vauclusiennes.

Il s'agit de La Bastidonne, au titre d'inondations et coulées de boue du 30 novembre 2019 au 1er décembre 2019, de Cucuron et Ménerbes, au titre d'inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019 ainsi qu'Entraigues-sur-la-Sorgue, l'Isle-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Thor et Velleron, au titre d'inondations et coulées de boue du 2 décembre 2019 au 4 décembre 2019.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 14 février 2020

l'arrêté au journal officiel, soit le dimanche 23 février 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance. L'arrêté est consultable sur en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !